



ENVOYER FACILEMENT DES COURRIERS ÉLECTRONIQUES SÉCURISÉS

POURQUOI ENVOYER DES COURRIERS ÉLECTRONIQUES SÉCURISÉS ?

CADRE LÉGAL : En théorie, l'envoi d'une facture, par exemple, par courrier électronique ordinaire n'est pas légal, car ni l'expéditeur ni le destinataire ne peuvent savoir avec certitude si la pièce jointe a été manipulée par un tiers durant le transfert. La fraude à la facture devient de plus en plus courante et vous n'êtes pas protégé contre celle-ci lorsque vous envoyez des courriers électroniques ordinaires.

TRACING : Un courrier électronique sécurisé assure à l'expéditeur un suivi nettement plus détaillé. Par exemple, le destinataire doit accepter ou refuser l'envoi. De cette manière, l'expéditeur sait avec certitude que le destinataire a vu son message. Il sait également si le destinataire a téléchargé la pièce jointe, par exemple.



COMMENT ÇA MARCHE ?

Avec un courrier électronique sécurisé, votre pièce jointe est dotée d'une 'empreinte numérique', qui donne à l'expéditeur et au destinataire la certitude absolue que la pièce jointe n'a pas été manipulée.

AUTOMATISEZ VOTRE COMMUNICATION SORTANTE

Nous pouvons envoyer très facilement des **courriers électroniques sécurisés** dans un flux de travail EasyPost automatisé. Comme le courrier électronique sécurisé offre un suivi détaillé (arrivé, ouvert, téléchargé, ...), il constitue le déclencheur idéal pour passer au canal d'envoi suivant.

AVANTAGES DU COURRIER ÉLECTRONIQUE SÉCURISÉ

- ✓ Envoyez des informations confidentielles en toute sécurité
- ✓ Cadre légal
- ✓ Assurez un meilleur suivi de votre communication
- ✓ Facile à déployer via une plateforme claire
- ✓ Automatisez votre communication sortante



« EasyPost nous permet de numériser et d'automatiser davantage notre processus de facturation. Grâce à toutes les données disponibles sur la plateforme, nous pouvons atteindre notre groupe cible de la manière la plus efficace possible. »



1. SEND INVOICE
Des courriers
électroniques
sécurisés



2. SEND INVOICE
Easyprint

